

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.092

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme DUMAS – M. PRUDENCIO – M. GONZALEZ

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A M. HERVE DAVID
CADASTREES SECTION BX n° 233, n° 242 et n° 300
LIEU-DIT « LE RIVALENT NORD »**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Selon arrêté n° 09.1496 du 25 novembre 2009 publié et enregistré le 17 février 2010 à la Conservation des Hypothèques de Marennes, les parcelles de terrain cadastrées section BX n° 233, BX n° 242 et BX n° 300 lieu-dit « Le Rivalent Nord », d'une contenance totale de 1 933 m², présumées vacantes et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil, ont été incorporées au domaine communal.

Monsieur Hervé DAVID a fait part, depuis 2008, de sa volonté d'acquérir ces parcelles, mitoyennes de sa propriété.

Par promesse d'achat en date du 24 mars 2010, celui-ci s'est engagé à acquérir ces terrains à un prix total de 9 700 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis du Service du Domaine en date du 15 mars 2010,
- VU la promesse d'achat signée de M. Hervé DAVID en date du 24 mars 2010,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de céder à M. Hervé DAVID, les parcelles de terrain cadastrées section BX n° 233, BX n° 242 et BX n° 300 lieu-dit « Le Rivalent Nord », d'une contenance totale de 1 933 m² au prix de 9 700 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître RAGEY, notaire à Royan 4 avenue de Pontailiac, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, Monsieur Hervé DAVID, demeurant 14 allée des Glycines à 17200 ROYAN,

Promet et m'oblige à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN les parcelles cadastrées section BX n° 233, BX n° 242, BX n° 300 - Lieu-dit « Le Rivalent Nord » pour une surface totale de 1 933 m², sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global de NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (9 700,00 Euros).

Verse, à la signature des présentes, la somme de 10% de la valeur hors taxes du terrain.

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Accepte le ou les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE

24/03/2010

Lu et Approuvé pour la

Signature de
Neuf Mille Sept Cents Euro.

PRECISER :

GEOMETRE:

NOTAIRE : M^e RAGÉY - 4 avenue de Pontailiac 17200 ROYAN

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

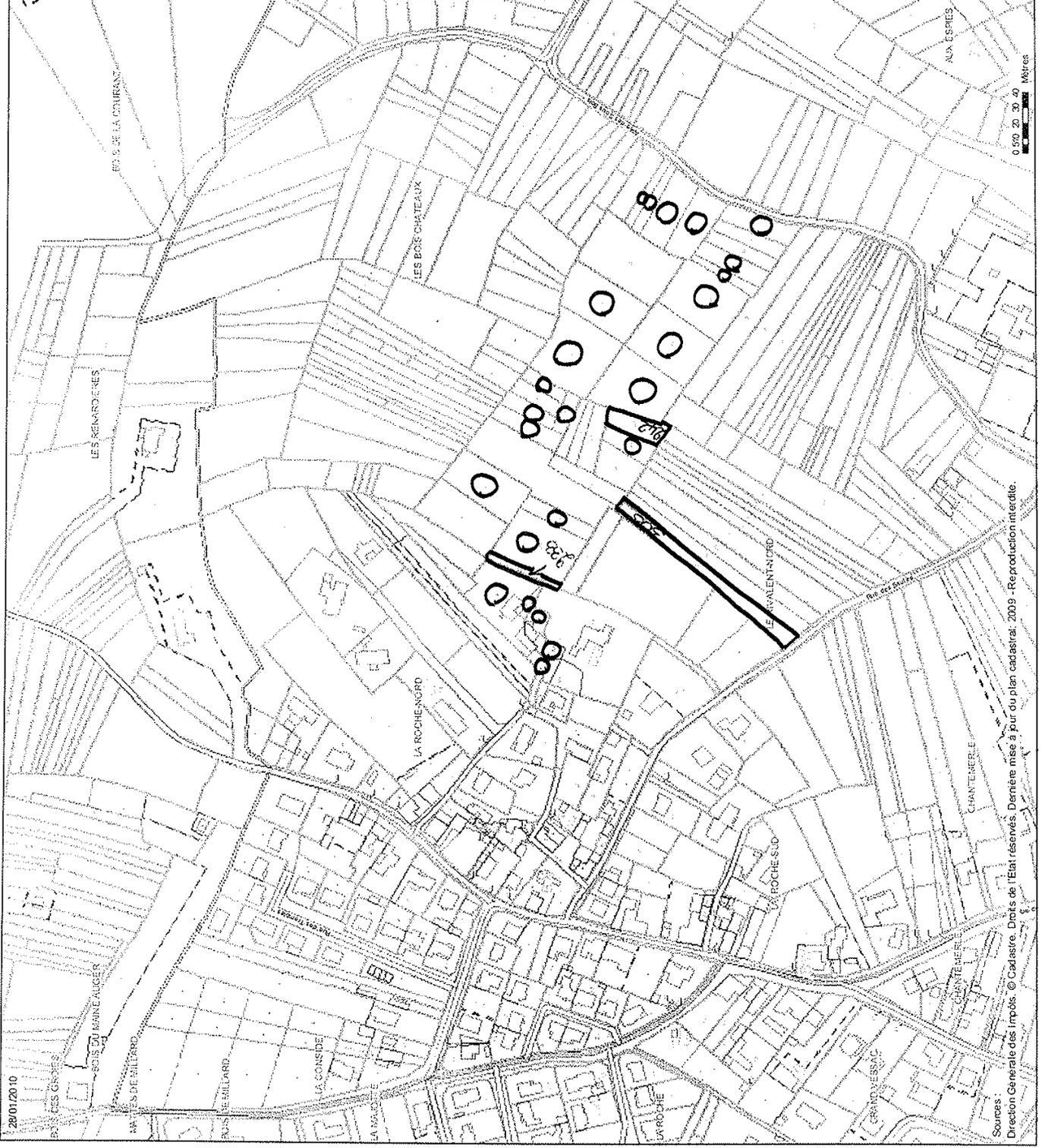


Commune de
Royan

BX 233 } Propriétés
BX 242 } au cours
BX 300 } d'acquisition

Propriétés Hervé DAVID

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Sections
- Subdivisions fiscales
- Lieux dits
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



Sources :
Direction Générale des Impôts, © Cadastre, Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral : 2009 - Reproduction interdite.

échelle 1 : 3 363



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 15 mars 2010

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE-MARITIME

ADRESSE POSTALE :

FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur
17021 LA ROCHELLE CEDEX



BUREAUX :

FRANCE DOMAINE
7, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX

TÉLÉPHONE : 05 46 30 08 73

MÉL : fgdomaine017@cqfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Françoise DUBAU
RC : 2010-306V0354
Téléphone : 05 46 30 08 70
Télécopie : 05 46 30 18 35

Monsieur le Député-Maire
Secrétariat général
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontailiac
17205 ROYAN CEDEX



Objet : Demande d'avis du domaine

Réf : Votre courrier du 01/03/2010

V/Réf. : HT/SM

Affaire suivie par Hubert THOMAS

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre visée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale de trois terrains cadastrés BX n° 242 pour 500 m² appartenant à M. Jean FAVEAU et BX n° 233 pour 197 m² et BX n° 300 appartenant à M. Edouard BERNARD, sis à ROYAN, lieudit « Le Rivalent Nord », dont l'acquisition est envisagée dans le cadre de la procédure d'incorporation dans le domaine communal des biens sans maître.

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ces biens, compte tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée à :

- BX n° 223 : 1 000 €
- BX n° 300 : 6 200 €
- BX n° 242 : 2 500 €

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Gérant intérimaire de la
Trésorerie générale,
L'Inspectrice des Domaines,

Françoise DUBAU

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).